



# ACCESSOIRES DE BAIN

## GARANTIE LIMITÉE

---

Taymor garantit à l'acheteur/consommateur original que ses accessoires de bain sont exempts de tout défaut au niveau du fini et de la main-d'oeuvre tant que le consommateur original demeure propriétaire de la résidence où les produits ont été installés. Taymor Industries remplacera tout accessoire de bain Taymor qui ne satisfait pas aux termes de cette garantie.

Une détérioration du fini résultant de l'usage de peintures, de solvants, de nettoyeurs ou d'autres produits chimiques ne constitue pas un défaut de fabrication et n'est donc pas couverte par cette garantie. Taymor Industries n'assumera aucune responsabilité pour les dommages accessoires ou consécutifs ni pour les dommages découlant d'une installation incorrecte.

Les frais de main-d'oeuvre ou les dommages causés durant l'installation, les réparations ou les remplacements, ainsi que les pertes et dommages de toute nature, ne sont pas couverts. Ces produits sont garantis contre tout défaut de fabrication. Taymor Industries n'est pas responsable des dommages causés par l'utilisateur ou des dommages durant l'installation. Cette garantie exclut utilisés dans le commerce ou l'industrie. Achetés à cette fin bénéficient d'une garantie limitée de 5 ans à compter de la date d'achat.

Pour réclamer : Retournez le produit avec la preuve d'achat au marchand Taymor où le produit a été acheté.

---

Pour plus de renseignements, contactez :

**SERVICE À LA CLIENTÈLE TAYMOR**

OUEST DU CANADA **1.800.267.4774**

EST DU CANADA **1.800.387.7064**